

VILLE DE BOIS-COLOMBES-----
CONSEIL MUNICIPAL
-----**COMPTE RENDU SOMMAIRE**
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU 29 MARS 2005

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, à la Mairie, le 29 mars 2005, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Yves REVILLON, Maire, suite aux convocations adressées les 16 février et 23 mars 2005.

Étaient présents : M. REVILLON, Maire ; MM. LE LAUSQUE, VINCENT, Mme LEMETRE, MM. JOUANOT, DANNEPOND, Mme PATROIS, M. GIRY, Mme BRENTOT, M. VIELHESCAZE, Maires Adjoints ; MM. DINANIAN, MOLIN, VIEL, Mme KIMPYNECK, M. JACOB (à partir de 20H45), Mmes LEGRAVEREND, QUENET, M. FOSSET, Mme VENANT-LENUZZA, Mlle DRECQ, MM. AURIAULT, AUSSDAT, Mme JOLY-CORBIN, M. LOUIS, Mmes BASSINI-SIDOLI, GERARD, ROUSSEL, M. LEFEVRE, Mmes CHANTELOUBE, JEGOU, BELPERCHE, ROUSSET, M. AUZANNET (à partir de 20H25), Mme BRIGAND, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. JACOB (jusqu'à 20H45), Mme BOJU, M. AUZANNET (jusqu'à 20H25), Conseillers Municipaux.

Procurations : M. JACOB a donné procuration à M. FOSSET (jusqu'à 20H45), Mme BOJU à Mme GERARD, M. AUZANNET à Mme ROUSSEL (jusqu'à 20H25).

M. Michel FOSSET est désigné comme Secrétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la désignation du Secrétaire de Séance.

Est seul candidat Monsieur Michel FOSSET, Conseiller Municipal.

Monsieur FOSSET est élu Secrétaire de Séance.

25 voix pour

M. JACOB : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, G. VENANT-

LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN,
A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD.

et 9 abstentions : M. FOSSET, R. ROUSSEL, B. LEFEVRE,
S. CHANTELOUBE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET,
P. AUZANNET, C. BRIGAND.

-oOo-

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des Membres de l'Assemblée Communale le compte rendu sommaire de la séance publique du 15 mars 2005 qui est adopté.

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GÉRARD.

et 8 abstentions : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, S. CHANTELOUBE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BRIGAND.

-oOo-

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Avant d'aborder les questions inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique qu'en son nom personnel et au nom de tous ses Collègues, il a :

ADRESSE SES PLUS VIVES FELICITATIONS A :

- Madame Laetitia RIE, Bibliothécaire Municipale, et Monsieur Christophe FOURE, Agent Technique Qualifié, pour la naissance de leur fils Yanis, le 13 février 2005 ;
- Madame Catherine LE MESTIQUE, Agent Administratif Qualifié, et Monsieur Philippe GUIHOT, Responsable Voirie, pour leur mariage, le 26 mars 2005 ;

ADRESSE SES SINCERES CONDOLEANCES A LA FAMILLE DE :

- Madame Juliette LARCHE, Agent d'Entretien Qualifié, décédée le 15 février 2005.

-oOo-

Monsieur le Maire indique à ses Collègues que la Délibération annoncée sous le numéro EJS/2005/035 est retirée de l'ordre du jour de ce soir, car le Conseil Municipal a déjà, dans sa séance du 9 décembre 2003, lorsqu'il a eu à connaître des noms des voies du Quartier des Bruyères rénové, adopté l'appellation de *La Cigogne* pour le futur Groupe scolaire et Centre de Loisirs sis 11, rue du Moulin-Bailly à Bois-Colombes.

-oOo-

L'ordre du jour est ensuite abordé.

-oOo-

-
FAMILLE — SANTE - SOLIDARITE : *Rapporteur Madame PATROIS, Maire Adjoint.*

Monsieur Le Maire donne la parole à Madame PATROIS, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

-
SPE/2005/033 - Approbation de la Convention de subvention à intervenir avec la C.A.F. des Hauts-de-Seine au titre du Fonds d'Investissement Petite Enfance.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Article 1^{er} : Les termes de la Convention de subvention à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Fonds d'Investissement Petite Enfance pour la création du Relais Assistant(e)s Maternel(le)s sont approuvés.

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite Convention.

-oOo-

SPE/2005/034 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de rembourser aux familles les heures non consommées sur les cartes forfaitaires délivrées par la Halte-Garderie Municipale depuis le 1^{er} septembre 2004.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Article 1^{er} : Monsieur le Maire est autorisé à rembourser aux familles les heures non consommées restant sur les cartes tarifaires délivrées depuis le 1^{er} septembre 2004 par l'ancienne Halte-Garderie Municipale sise 17, rue Mertens.

Article 2 : Le montant du remboursement est établi au vu du nombre d'heures non cochées par la Directrice de l'Etablissement, sur la base du tarif 2004 et de la tranche indiquée sur la carte, selon la tarification suivante :

Tranches	A	B	C	D	E	F	G	H	Hors Commune
euros	2,91	2,74	2,30	1,72	1,66	1,46	1,16	0,87	3,45

Article 3 : Ces remboursements seront effectués par mandat administratif sur présentation par chaque famille d'un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Article 4 : La date limite de dépôt des demandes de remboursement auprès de la Directrice de la Crèche Mertens est fixée au 30 juin 2005.

-oOo-

ENSEIGNEMENT : *Rapporteur Monsieur GIRY.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GIRY, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÈRE

EJS/2005/036 - Définition des périmètres scolaires de la Commune de Bois-Colombes applicables dès la rentrée 2005.

Article Unique : La définition des périmètres scolaires de la Commune de Bois-Colombes suivant le tableau annexé est applicable dès la rentrée 2005.

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSÉDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, S. CHANTELOUBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BRIGAND.

-oOo-

FINANCES : Rapporteur Monsieur DANNEPOND.

Monsieur Le Maire donne la parole à Monsieur DANNEPOND, Maire Adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL**DÉLIBÈRE****FIN/2005/037 - Vote du Budget Primitif du Service Annexe de l'Assainissement pour 2005.**

Article Unique : Le Budget Primitif du Service Annexe de l'Assainissement pour l'exercice 2005 est arrêté aux montants fixés dans le tableau de balance générale, soit 485.541,26 euros en recettes et 485.541,26 euros en dépenses.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD.

7 voix contre : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, S. CHANTELOUBE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET.

et 1 abstention : C. BRIGAND.

LIBELLE	VOTES POUR	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
16 - Emprunts et dettes assimilées	27	7	1
23 - Immobilisations en cours	27	7	1
RECETTES			
10 - Apports, dotations et réserves	27	7	1
13 - Subventions d'investissement	27	7	1
28 - Amortissements des immobilisations	27	7	1

005 - Autofinancement complémentaire de			
la section d'investissement	27	7	1
SECTION D'EXPLOITATION			
DEPENSES			
60,61,62,709 - Achats et variation de stocks,			
autres charges externes, R.R.R. accordés	27	7	1
66 - Charges financières	27	7	1
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	27	7	1
006 - Autofinancement complémentaire de			
la section d'investissement	27	7	1
RECETTES			
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations			
de services, marchandises	27	7	1

-oOo-

FIN/2005/038 - Budget de la Commune — Affectation du Résultat de l'exercice 2004.

Article 1^{er} : Le conseil Municipal affecte la somme de 500.000 euros à la couverture des dépenses d'investissement 2005. Elle sera inscrite au Budget Primitif 2005 au Compte 1068 : " Excédents de fonctionnement capitalisés ".

Article 2 : Le solde du résultat de clôture 2004 soit 2.149.570,19 euros est reporté en Section de Fonctionnement au Chapitre 002 : " Résultat de fonctionnement reporté ".

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD.

7 voix contre : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, S. CHANTELOUBE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET.

et 1 abstention : C. BRIGAND.

-oOo-

FIN/2005/039 - Vote du Budget Primitif de la Commune pour 2005 et des ressources destinées à en assurer l'équilibre.

Article Unique : Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2005, dont la balance générale s'établit à 54.757.804,46 euros en recettes et en dépenses, et qui comporte parmi les ressources destinées à en assurer l'équilibre un produit attendu des contributions directes d'un montant de 13.784.022 euros ainsi que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2.004.371 euros, est adopté.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD.

7 voix contre : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, S. CHANTELOUBE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET.

et 1 abstention : C. BRIGAND.

LIBELLE		VOTES POUR	VOTES CONTRE	ABSTENTIONS
SECTION DE FONCTIONNEMENT (p 11)				
DEPENSES				
011	Charges à caractère général	27	7	1
012	Charges de personnel et frais assimilés	27	7	1
65	Autres charges de gestion courante	27	7	1
014	Atténuation de produits	27	7	1
66	Charges financières (sauf ICNE 6611)	27	7	1
67	Charges exceptionnelles	27	7	1
022	Dépenses imprévues	27	7	1
6611	ICNE de l'exercice/emprunt	27	7	1
68	Dotation aux amortissements et provisions	27	7	1
023	Virement à la section d'investissement	27	7	1
RECETTES				

70	Produits des services	27	7	1
73	Impôts et taxes	27	7	1
74	Dotations, participations	27	7	1
75	Autres produits de gestion courante	27	7	1
77	Produits exceptionnels	27	7	1
79	Transferts de charges	27	7	1
6611	ICNE N-1 contrepassés/emprunts	27	7	1
SECTION D'INVESTISSEMENT (p 22-25)				
DEPENSES				
	Opérations (p 23)			
0017	Z.A.C. des Bruyères	27	7	1
0018	Salle Jean-Renoir	27	7	1
0021	Réhabilitation Groupe Sportif Albert-Smirlian	27	7	1
0022	Restaurant Municipal	27	7	1
0027	Place Jean-Mermoz	27	7	1
0028	Square Georges-Pompidou	27	7	1
0031	Réseau téléphonique et informatique	27	7	1
0032	Abords de la Z.A.C. Eglise	27	7	1
0033	Mise en sécurité des bâtiments	27	7	1
0036	Quartier Nord - Espaces verts	27	7	1
0038	Ilot le Mignon	27	7	1
	Non individualisées (p 25)			
16	Remboursements d'emprunts	27	7	1
19	Moins-values de cession	27	7	1
20	Immobilisations incorporelles	27	7	1
21	Immobilisations corporelles	27	7	1
23	Immobilisations en cours	27	7	1
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	27	7	1
RECETTES				
	Affectées aux opérations (p 24)			
0017	Z.A.C. DES BRUYERES	27	7	1
0036	Quartier Nord - Espaces verts	27	7	1
	Non affectées aux opérations (p 25)			
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	27	7	1
13	Subventions d'équipement	27	7	1

16	Emprunts et dettes assimilées	27	7	1
19	Plus-values de cession	27	7	1
21	Cessions d'immobilisations corporelles	27	7	1
27	Autres immobilisations financières	27	7	1
28	Amortissement des immobilisations	27	7	1
481	Amortissement des charges à répartir	27	7	1
021	Virement de la section de fonctionnement	27	7	1

-oOo-

FIN/2005/040 - Reconduction des taux des quatre taxes directes locales pour 2005.

Article Unique : Les taux des quatre taxes directes locales sont reconduits pour l'exercice 2005 :

Taxe d'habitation = 18,12 % ;

Taxe foncière sur les propriétés bâties = 16,28 % ;

Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 24,18 % ;

Taxe professionnelle = 18,38 %.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSEDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD.

7 voix contre : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, S. CHANTELOUBE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET.

et 1 abstention : C. BRIGAND.

-oOo-

FIN/2005/041 - Vote du taux et du produit attendu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2005.

Article Unique : Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2005 est fixé à 6,08 %, pour un produit attendu de 2.004.371,53 euros.

Délibération adoptée par :

27 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-

C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD.

7 voix contre : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, S. CHANTELOUBE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET.

et 1 abstention : C. BRIGAND.

-oOo-

FIN/2005/042 - Modalités de versement et répartition des crédits de subventions de fonctionnement aux Associations pour 2005.

Article 1^{er} : Monsieur le Maire est autorisé à verser les subventions communales qui seront attribuées lors du vote du Budget Primitif 2005 aux Associations selon le tableau ci-joint.

Article 2 : Les crédits nécessaires au versement de ces subventions seront inscrits au Budget Primitif de la Commune pour 2005, Chapitre 65 : " Autres Charges de Gestion Courante ", Article 6574 : " Subventions de fonctionnement aux Associations et autres organismes de droit privé ".

Délibération adoptée par :

31 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, S. CHANTELOUBE, C. JEGOU.

et 4 abstentions : C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BRIGAND.

-oOo-

PTM/2005/043 - Remboursement *prorata temporis* par la Commune de la Taxe Foncière de l'année 2004 à l'ancien Propriétaire d'un bien immobilier communal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Article 1^{er} : Le remboursement *prorata temporis*, par la Commune, de la Taxe Foncière de l'année 2004 à Monsieur Aymeric JOIN-LAMBERT, ancien propriétaire d'un bien immobilier communal sis 297, Avenue d'Argenteuil à Bois-Colombes, est approuvé.

Article 2 : Le montant de ce remboursement est fixé aux dix douzièmes de 535 euros, soit 445,83 euros.

-oOo-

PERSONNEL : *Rapporteur Monsieur le Maire.*

Monsieur le Maire présente à ses Collègues les projets de Délibérations concernant le personnel communal.

-

LE CONSEIL MUNICIPAL**DÉLIBÈRE****DRH/2005/044 - Modification du tableau des effectifs de la Commune de Bois-Colombes.**

Article 1^{er} : Le tableau des effectifs de la Commune de Bois-Colombes est élaboré conformément au tableau annexé.

Article 2 : La rémunération afférente à ces emplois sera imputée au Budget communal :

- o Chapitre 012 : " Dépenses de personnel " ;
- o Nature 64111 : " Rémunération principale " et 64131 : " Rémunérations ".

Délibération adoptée par :

28 voix pour : Y. RÉVILLON, J.-P. LE LAUSQUE, H. VINCENT, A.-M. LEMETRE, M. JOUANOT, O. DANNEPOND, M. PATROIS, P. GIRY, M.-F. BRENTOT, J.-L. VIELHESCAZE, J. DINANIAN, G. MOLIN, A. VIEL, M.-C. KIMPYNECK, P. JACOB, M.-A. LEGRAVEREND, C. BOJU, M.-T. QUENET, M. FOSSET, G. VENANT-LENUZZA, C. DRECQ, J.-M. AURIAULT, H. AUSSDAT, V. JOLY-CORBIN, A. LOUIS, M.-A. BASSINI-SIDOLI, J. GERARD, S. CHANTELOUBE.

et 7 abstentions : R. ROUSSEL, B. LEFEVRE, C. JEGOU, C. BELPERCHE, M. ROUSSET, P. AUZANNET, C. BRIGAND.

-oOo-

NOTES D'INFORMATION : *Rapporteur Monsieur Le Maire.*

Monsieur Le Maire indique à ses Collègues que, dans les conditions des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

- décidé d'allouer au Receveur-Percepteur de Bois-Colombes une indemnité de conseil pour les fonctions de Receveur des Communes d'un montant de 3.480,30 euros ;

- signé avec l'Association Amitié et Loisirs une convention pour l'organisation d'un séjour à Châtel du 16 au 23 avril 2005, pour un montant journalier de 34,78 euros par adulte ;

- décidé la vente d'un véhicule communal RENAULT 25 immatriculé 29 VW 92 pour la somme de 1.500 euros ;

- signé avec la Société AVENANCE ENSEIGNEMENT ET SANTE un Marché adapté au sens des Articles 28 (Marché sans formalités préalables) et 40-II du Code des Marchés Publics pour la fourniture de repas et de goûters pour les Crèches Municipales ;

- signé avec la Société ARPEGE un contrat d'assistance et de maintenance concernant 4 licences du logiciel ARPEGE REQUIEM, pour un montant total de 668,24 euros T.T.C. (T.V.A. 19,6 %) ;

- signé avec la Société CIVITAS, pour un an ferme et reconductible de façon expresse, un Marché adapté au sens de l'Article 35-III-4 du Code des Marchés Publics pour assurer l'assistance téléphonique des progiciels comptables pour un montant total de 1.656,59 euros T.T.C. (T.V.A 19,6 %) ;

- signé avec la Société CIVITAS, pour un an ferme et reconductible de façon expresse, un Marché adapté au sens de l'Article 35-III-4 du Code des Marchés Publics pour assurer la maintenance des progiciels comptables pour un montant total de 9.561,23 euros T.T.C. (T.V.A 19,6 %) ;

- signé avec La Poste un contrat pour l'envoi en nombre, dans 1.050 enveloppes identiques moyennant 411,45 euros T.T.C., d'une demande aux Entreprises d'emplois saisonniers pour les jeunes Bois-Colombiens pendant l'été 2005.

-oOo-

-

QUESTIONS DIVERSES :

Les Membres du Conseil évoquent les nuisances que cause à la Commune l'incivisme de certains de ses habitants, qui continuent de mettre sur la voie publique conteneurs de déchets et autres encombrants, notamment pendant les week-ends, sans tenir aucun compte des règles de bon sens et de bienséance qui, en la matière, devraient s'imposer à tous pour le bien-être de la collectivité.

-oOo-

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire remercie les participants et lève la séance à 21 heures 50.

Le MAIRE,

Vice-Président du
Conseil Général
des Hauts-de-Seine

Yves REVILLON

[RETOUR
PAGE D'ACCUEIL](#)